



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

**La FLÛTE**

**BULLETIN MUNICIPAL DE  
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

**20 janvier 2022**

[www.sainte-brigide.ca](http://www.sainte-brigide.ca)

**B-2022-01-059**

### **SÉANCE DU CONSEIL**

Dû aux mesures sanitaires et règlements en vigueur en lien avec la pandémie de COVID-19, la prochaine séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville se tiendra à huis clos par voie visioconférence, le lundi 7 février 2022 à 20 h, un enregistrement sera disponible dans les jours suivants sur le site de la Municipalité.

Toute personne peut transmettre des questions écrites avant la tenue des séances, par courriel au [direction@sainte-brigide.qc.ca](mailto:direction@sainte-brigide.qc.ca) ou par courrier municipal.

### **AVIS IMPORTANT**

Concernant la traverse piétonnière sur la rue Principale (Route 104) durant les heures d'école.

Une nouvelle brigadière, Madame Chiasson, sera présente à partir de la semaine du 17 janvier, devant le commerce Tire-toi une bûche afin d'effectuer la traversée des enfants de façon sécuritaire de la rue Principale (Route 104) vers le 9e Rang.

Votre brigadière de longue date, Madame Solange, sera présente dans le 9<sup>e</sup> Rang, devant le Centre municipal, pour faire traverser les enfants vers l'école Notre-Dame-Du-Sourire.

La Municipalité est en attente d'une commande et installation d'un deuxième système de signalisation Kali-Flash pour effectuer la traversée des piétons dans le 9e Rang. Lors de la réception de celui-ci, le Kali-Flash actuel situé sur la rue Principale sera relocalisé vis-à-vis le 9e rang au nouvel endroit approprié par les techniciens en signalisation.

Merci d'utiliser ce nouvel itinéraire pour vous rendre à l'école de façon sécuritaire.



### **Service de location de salle suspendu jusqu'à nouvel ordre**

La Municipalité désire informer la population que depuis les annonces gouvernementales, le 31 décembre 2021 concernant la pandémie de COVID-19, aucune salle municipale ne pourra être louée pour une durée indéterminée puisqu'aucun rassemblement n'est permis. Merci de votre compréhension.

## Bureau municipal

555, rue Principale  
Sainte-Brigide-d'Iberville, Québec J0J 1X0  
T. 450 293-7511  
F. 450 293-1077  
[direction@sainte-brigide.qc.ca](mailto:direction@sainte-brigide.qc.ca)

## Heures d'ouverture

<b><u>Fermé le lundi</u></b>	<b><u>Urbanisme</u></b>
<b>Mardi au vendredi</b>	<b>Mercredi seulement</b>
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Sûreté du Québec 310-4141  
ou sur le cellulaire \*4141

Compo-Haut-Richelieu 450-347-0299

Bureau de poste 450-293-1016

Régie intermunicipale d'incendie  
450-347-5376, poste 28



### Stationnement de nuit en période hivernale

La Municipalité tient à vous rappeler qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

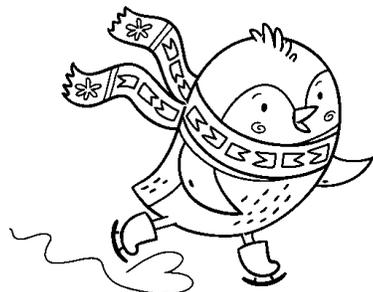
En vertu du règlement 2017-433 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement.



Merci de votre habituelle collaboration.

## **HORAIRE DE LA PATINOIRE 2022** **« SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET »**

### **OUVERTURE DU CHALET**



**Lundi au vendredi**  
**17 h à 20 h**

**Samedi et Dimanche**  
**13 h à 20 h**



## LES AFFAIRES MUNICIPALES

### AVIS PUBLIC

---

#### CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2022 tel qu'il suit:

Lundi 10 janvier  
Lundi 7 février  
Lundi 7 mars  
Lundi 4 avril  
Lundi 2 mai  
Lundi 6 juin  
Lundi 4 juillet  
Lundi 8 août  
Mardi 6 septembre  
Lundi 3 octobre  
Lundi 7 novembre  
Lundi 5 décembre

Les séances débutent à 20 h, elles sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister. Elles se déroulent dans la salle du conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville. En temps de pandémie, les séances se tiennent au Centre municipal situé au 510, 9<sup>e</sup> Rang, jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, ce 31 décembre 2021.  
Christianne Pouliot

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dû aux mesures sanitaires et règlements en vigueur en lien avec la pandémie de COVID-19, les prochaines séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville se tiendront à huis clos par voie visioconférence, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Un enregistrement sera disponible dans les jours suivants les séances sur le site de la Municipalité.

**Règlement 2022-358-13**  
**amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3**

---

**AVIS PUBLIC**  
**Consultation publique écrite**

---

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au règlement relatif au zonage n° 2006-358.**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 10 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement, intitulé « Règlement numéro 2022-358-13 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3 ».

Description de la zone concernée :

La zone Mic-3 est située dans le secteur de la rue Bonvouloir.

Le projet de règlement 2022-358-13 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De fixer à 30 mètres la hauteur maximale des bâtiments principaux de la zone Mic-3.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation. À cette fin, une consultation écrite d'une durée de 15 jours sera tenue.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca) .

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivants la publication du présent avis :

par courriel : [direction@sainte-brigide.qc.ca](mailto:direction@sainte-brigide.qc.ca)

par écrit : 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, Québec, J0J 1X0

Cette mesure exceptionnelle de consultation a été prise conformément aux directives en vigueur dans le cadre de l'urgence sanitaire (COVID-19).

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 13 janvier 2022.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**AVIS PUBLIC**  
**d'entrée en vigueur**

---

**Règlement numéro 2022-402-3**  
**modifiant le Règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc**

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le Conseil a adopté le *Règlement numéro 2022-402-3 modifiant le Règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc*.

Le Règlement a pour objet de fixer les tarifs annuels des taxes des services d'égout et d'aqueduc à 40 \$ sur chaque taxe de service afin de financer la réserve pour l'égout et l'aqueduc.

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca).

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**AVIS PUBLIC**  
**d'entrée en vigueur**

---

**Règlement numéro 2022-457**  
**décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022**

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2022-457 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022*.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca).

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## AVIS PUBLIC

---

### **Règlement numéro 2022-458 édicte le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux**

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le projet de règlement numéro 2022-458 édicte le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux a été présenté.

L'adoption du règlement aura lieu le 7 février 2022 à 20 h.

#### **Résumé du règlement**

Le *Règlement numéro 2022-458 édicte le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux* prévoit les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du Conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du Conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Le règlement 2022-458 remplace le règlement numéro 2018-444 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal, adopté le 5 février 2018.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca).

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.  
Christianne Pouliot

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Budget 2022

Revenus	2021	2022
Taxes	1 899 755 \$	1 854 586 \$
Tarifification	520 970 \$	463 782 \$
Compensations tenant lieu de taxes	14 896 \$	12 908 \$
Services rendus aux organismes	10 618 \$	39 127 \$
Autres services rendus	7 500 \$	9 156 \$
Imposition de droits	51 450 \$	39 550 \$
Amendes et pénalités	4 000 \$	2 000 \$
Intérêts	5 500 \$	2 500 \$
Autres – Fête nationale		5 000 \$
Transferts	137 909 \$	170 541 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>2 652 598 \$</b>	<b>2 599 150 \$</b>
Dépenses		
Administration générale	427 645 \$	458 447 \$
Sécurité publique	460 592 \$	517 959 \$
Transport	994 416 \$	811 329 \$
Hygiène du milieu	557 942 \$	459 180 \$
Santé et bien-être	15 000 \$	15 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	38 273 \$	47 221 \$
Loisirs et culture	106 508 \$	125 892 \$
Frais de financement	18 553 \$	12 648 \$
Remboursement de la dette	204 000 \$	211 100 \$
Affectations		
Fonds réservés	-170 331 \$	-59 626 \$
<b>Total</b>	<b>2 652 598 \$</b>	<b>2 599 150 \$</b>

<b>Taxes (du 100 \$ d'évaluation)</b>	2021	2022
Foncière générale	0,4700 \$	0,3976 \$
Dette - assainissement 17%	0,0029 \$	0,0025 \$
Dette - distribution eau 17%	0,0035 \$	0,0031 \$
Dette - alimentation en eau 100%	0,0198 \$	0,0172 \$
<b>Tarifification (par unité, mètre carré ou frontage)</b>		
Aqueduc	245,17 \$	285,81 \$
Aqueduc - réserve	30,00 \$	40,00 \$
Cours d'eau	0,0020 \$	0,0000 \$
Matières résiduelles	144,52 \$	184,84 \$
Égout	242,30 \$	352,59 \$
Égout - réserve	30,00 \$	40,00 \$
Dette - Secteur - assainissement 83%	3,3384 \$	3,3594 \$
Dette - Secteur - distribution eau 83%	4,0488 \$	4,0801 \$

## Plan triennal d'immobilisations

Revenus/affectations	2022	2023	2024
Fonds général		650 000 \$	150 000 \$
RIRL		1 500 000 \$	
Excédent non affecté	389 050 \$		
Réserve aqueduc/égout	60 000 \$		
Assurance – indemnisation	90 000 \$		
Emprunt		3 000 000 \$	5 000 000 \$
Total des revenus/ affectations	539 050 \$	5 150 000 \$	5 150 000 \$
Dépenses			
Voirie	175 200 \$	2 150 000 \$	150 000 \$
Aqueduc et égout	168 850 \$		
Terrain – acquisition	195 000 \$		
Complexe municipal		3 000 000 \$	5 000 000 \$
Total des dépenses	539 050 \$	5 150 000 \$	5 150 000 \$

### **Aide financière reçue dans le contexte de la pandémie de la COVID-19**

Les membres du Conseil désirent informer la population que l'aide financière de 85 228 \$ reçue du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 a servi à fixer le taux d'intérêt et de la pénalité à 0 % depuis le mois de mars 2020, à compenser les pertes de revenus de la location des salles et des terrains ainsi qu'à maintenir le taux de taxation bas pour soutenir les contribuables de la Municipalité.



## Bienvenue au Défi Château de neige de la Montérégie 2022 !

Encore cette année, Loisir et Sport Montérégie a le grand plaisir de s'associer à la campagne Défi Château de Neige! Tous les citoyens de la Montérégie sont invités à profiter du plein air en construisant le plus beau château et à le prendre en photo pour courir la chance de gagner des prix provinciaux et régionaux!

Ce défi est ouvert à tous ! Les inscriptions se font via le site internet de l'activité.

<https://defichateaudeneige.ca/region/monteregie>



### Collectes à venir :

	Compo-Haut-Richelieu	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets		Mardi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération		Mardi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage		Vendredi	Aux 2 semaines de décembre à mars
Gros rebuts		8 février et 8 mars	Chaque mois

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		R				
6	7	D			C	12
13	14	R				19
20	21			C	25	26
27	28					

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		R				
6	7	D			C	12
13	14	R				19
20	21			C	25	26
27	28					
		R				

**R** Récupération

**C** Compostage

**D** Déchets

 Gros rebuts non valorisables



## LIEUX DE CULTE

Les églises Sainte-Brigide et Saint-Romuald sont fermées pour l'instant.

Les affiches aux portes des églises indiqueront l'horaire de la réouverture éventuellement. Si vous avez des questions, veuillez téléphoner au 450-293-5761. Vous pouvez aussi consulter le site de l'unité : [www.uniteemev.org](http://www.uniteemev.org)

## POUR UN SOURIRE

En observant la neige tomber, un enfant dit à son père: "Papa, la pluie a froid ce matin!"



## PENSÉE DU MOIS

Offerte par le comité de liturgie et Myriam Nadeau au 293-4924.

"Vivre vieux, c'est comme faire des heures supplémentaires... dans sa vie!"

Bonjour à vous Mesdames,

Le Comité d'administration désire vous souhaiter une Nouvelle Année 2022 remplie de santé et bonheur malgré cette pandémie qui sévit à nouveau.

Notre rencontre du 12 janvier a été annulée ainsi que notre déjeuner du 19 janvier dernier. Nous devons suspendre nos activités pour le moment, nous vous aviserons dès que ce sera possible de nous réunir à nouveau.

Au plaisir de vous rencontrer très bientôt!

Denise Leduc

Secrétaire et responsable de la publicité

Tél. 450-293-7133

Comité Afeas Ste-Brigide



*La force de l'égalité*





## **BIBLIOTHÈQUE**

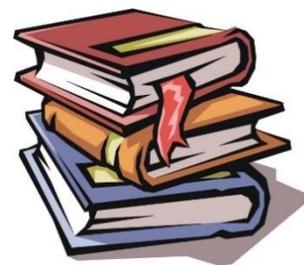
Tel 450.293.4604 \*1640

### **\*HORAIRE HIVER\***

Mardi 10 :00 à 11 :30

Mercredi 18 :30 à 19 :30

Samedi 10 :00 à 11 :30



**\*Nous nous ajusterons aux demandes de restrictions du gouvernement\***

Bienvenue en toute sécurité : **Port du masque-Lavage de mains- Distanciation-**  
« Il suffit parfois d'ouvrir un livre et de quelques heures de lecture pour se ressourcer... »

Nos rayons à la biblio foisonnent de nouveaux livres... Venez bouquiner!

J'en profite pour **remercier** nos généreuses bénévoles : **Josianne** Giguère, **Francesca** Gingras, **Caroline** Arseneault-Meloche, France Nadeau, **Tim** Sattarath et **Maryse** Vachon.

Une heureuse année tout en « Patience et Ajustements »... **Yolande**

---

## **DATES À RETENIR**



### **Prochaine séance du Conseil municipal :**

Se tiendra à huis clos par voie visioconférence le lundi 7 février 2022 à 20 h, un enregistrement sera disponible sur le site internet de la Municipalité dans les jours suivants.

### **Prochaine séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville**

Le mardi 15 février 2022 à 20 h, possiblement à huis clos, par conférence téléphonique ou vidéo.

### **Prochaine parution de La Flûte : Le jeudi 17 février 2022**

La date limite pour faire parvenir vos annonces est **le mercredi 9 février 2022 avant 16 h.** Vous pouvez apporter vos annonces au bureau municipal avec votre paiement ou nous les faire parvenir par courriel à [info@sainte-brigide.qc.ca](mailto:info@sainte-brigide.qc.ca) en format Word.

Information : 450-293-7511 poste 0.



PETITES ANNONCES



Évolution  
Structures

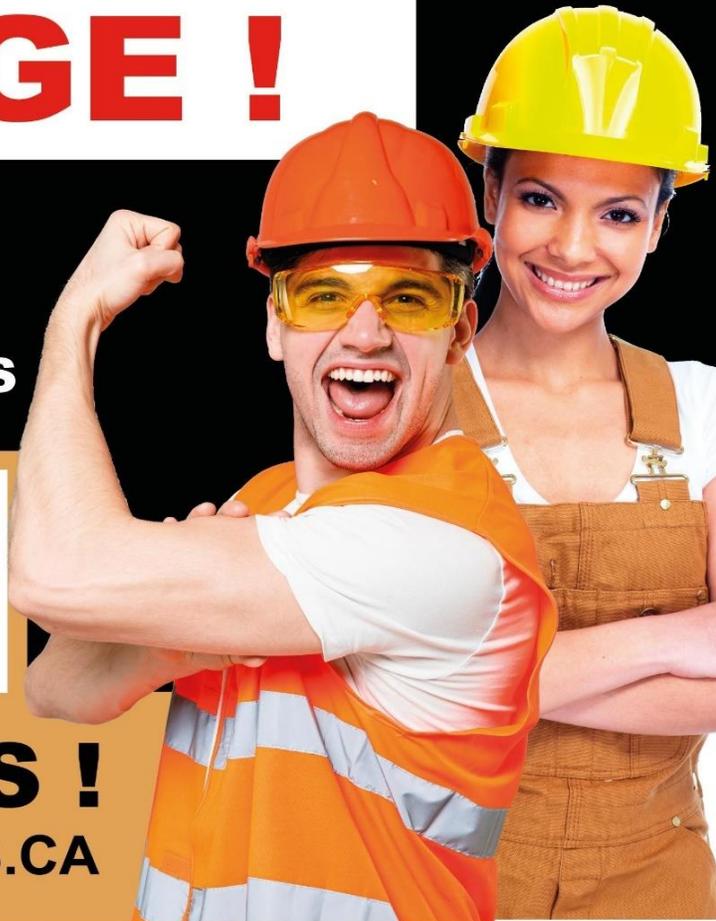
**NOUVEL EMPLACEMENT  
À STE-BRIGIDE D'IBERVILLE**

**ON ENGAGE !**

**ENTREPRISE DYNAMIQUE  
EN PLEINE EXPANSION  
CARRIÈRES PROMETTEUSES**

**PRIME 300\$  
À L'EMBAUCHE**

**CONTACTE NOUS !  
RH@EVOLUTIONSTRUCTURES.CA**



**VIENS  
NOUS VOIR**



Évolution  
Structures

### LES MINUTES DU PATRIMOINE. 3<sup>e</sup> partie. L'abolition des seigneuries.

Le 5 septembre 1854, le gouvernement de l'Union vote l'abolition des seigneuries avec des avantages substantiels pour les seigneurs. Cependant, cette abolition ne sera pas complète et définitive et maintiendra partiellement la propriété seigneuriale. La loi reçoit la sanction royale le 18 décembre 1854 cette loi réserve aux seigneurs la pleine possession des terres domaniales et de tous les espaces non concédés.

Le dédommagement des seigneurs sera assumé à la fois par l'État et par les anciens censitaires. Le gouvernement met en place un fonds seigneurial qui permet de verser immédiatement quelque dix millions de dollars aux seigneurs.

La loi de 1854 donne aux censitaires deux possibilités. Ils peuvent verser une somme forfaitaire désignée comme le « capital » de rente, équivalent à environ dix-sept années de rentes annuelles. Ils peuvent aussi continuer à verser annuellement une rente qu'on appellera désormais rente constituée. Cette rente devait durer cent ans, mais la loi n'a pas prévu de clause d'indexation au coût de la vie de sorte que la rente pèsera moins lourd au cours des ans.

Vers 1930, quelque 60,000 ex-censitaires paient toujours des cens et rentes sous forme de rente constituée dans plus de 200 seigneuries. Ces sommes représentent un capital total de 3,577,573 \$ et des versements annuels de 212,485.53 \$.

En 1940, l'Assemblée nationale a mis fin au lien féodal en créant le Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales. En regroupant les quelque 800 municipalités où existent toujours des rentes, le Syndicat a pour mission de dédommager définitivement les anciens seigneurs en recourant à un emprunt de trois millions de dollars garanti par le gouvernement. La loi transformait la rente en une taxe municipale « spéciale » devant être acquittée par les anciens censitaires en même temps que les autres taxes.

En 1941, environ la moitié des sommes aura été remboursée aux seigneurs par le Syndicat. En 1944, l'essentiel de l'opération sera complété et la somme de 3,403,364 versée aux propriétaires des seigneuries. Quant aux municipalités concernées, elles vont administrer la « taxe seigneuriale » durant de longues années encore. Ce ne fut que le 11 novembre 1970 que le Syndicat a versé le dernier montant aux descendants des seigneurs. Victor Bonvouloir se souvient d'avoir payé cette taxe jusqu'en 1970. Il n'est sûrement pas le seul résident de Sainte-Brigide à l'avoir fait.

34		CADASTRE ABRÉGÉ DE LA SEIGNEURIE DE MONNOIR.																
No. de référence.	No. du Terrain.	NOMS DES CENSITAIRES.	ÉTENDUE DE LA CONCESSION OU DU TERRAIN POSSÉDÉ.									Emplacements ou Lots à bâtir, ou pour d'autres fins que pour des fins agricoles.	Montant de la Rente Constituée à être payée par le Censitaire.	Voyez référence au los.				
			FRONT.			PROFONDEUR.			SUPERFICIE.						VALEUR.			
			Arpents.	Perches.	Pieds.	Arpents.	Perches.	Pieds.	Arpents.	Perches.	Pieds.							
												£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Concession ou Rang des Ecosais.—(Suite.)</i>																		
1060	10	Alexander Leggett.....		5		30			15									0 6 3½
	"	Do. ....							50									
1061	11	Do. ....	3			30			90									1 17 10½
	"	Do. ....							3	50								
1062	12	Louis Bedard.....							61	10								1 4 8½
1063	"	Jean Bte. Daigneau.....	1			30			30									0 12 2

Luc Lewis. Source : Benoît Grenier. *Brève histoire du régime seigneurial*. Montréal. Éditions Boréal. 2012. Janvier 2022.